

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

Communications du 30 mai 2025

Le maire à l'écoute de la population

M. Luca Longo tiendra sa permanence le jeudi 5 juin 2025 de 15h00 à 17h30 pour des entretiens informels. Son bureau se trouve au 2e étage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3. Ces entretiens courts seront sans rendez-vous pour discuter des thèmes qui tiennent à cœur la population neuveilloise.

Le Maire

ARA am Twannbach

Gemeindeverband Diesse Lamboing Ligerz Twann-Tüscherz

Mise à l'enquête publique

Plan de quartier selon l'art. 28 de la loi cantonale sur la protection des eaux en relation avec les art. 21 et 22 de la loi cantonale sur l'approvisionnement en eau pour la sécurisation des conduites publiques d'eaux usées et d'eau potable et octroi du permis de construire (PCE).

Projet:

Raccordement de la STEP du Twannbach à la STEP du Landeron

(y compris pose simultanée de la conduite d'eau potable du syndicat de communes pour l'approvisionnement en eau TLN sur certains tronçons).

Communes:

Gléresse, La Neuveville, Plateau de Diesse et Twann-Tüscherz.

Requérant:

Syndicat des communes ARA am Twannbach, Chlyne Twann Ligerz 20, 2513 Twann

Syndicat des communes Approvisionnement en eau TLN, Dorfstrasse 22, 2514 Ligerz

Auteur du projet:

CSD Ingenieure AG, Geschäftseinheit Umwelttechnik, Belpstrasse 48, 3007 Berne

La STEP de Twannbach ne répond plus aux exigences techniques. Elle doit être supprimée. Les eaux usées des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et du Plateau de Diesse doivent être transportées vers la STEP du Landeron au moyen d'une nouvelle conduite (3'865 m) et de l'utilisation conjointe de la conduite existante depuis le puits 802 à La Neuveville. A Bipschal, un nouveau déversoir d'orage et une nouvelle station de pompage seront construits sur la parcelle Ligerz N° 758.

Les ouvrages d'assainissement existants, les stations de pompage Brüggli, Wingreis, Schwimmbad, Rahthaus et La Baume, ainsi que le déversoir d'orage de Lamboing, seront adaptés fonctionnellement à la nouvelle situation ou rénovés en raison de leurs défauts.

Lors de la construction de la conduite, différentes parcelles ainsi que différentes zones à bâtir seront traversées.

Zone protégée: toute la zone concernée se trouve dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, objet IFP N° 1001, rive gauche du lac de Bienne.

Les autorisations exceptionnelles suivantes ont été obtenues:

- Autorisation de protection des eaux selon l'art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux du 11 novembre 1996

- Construire sous la route cantonale selon les art. 68 et 69 de la loi cantonale sur les routes du 4 juin 2008
- Autorisation de pêche selon les art. 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et les art. 8 - 10 et 13 de la loi cantonale sur la pêche du 21 juin 1995 Atteintes à la végétation des rives, loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 18, al. 1bis et 1ter, art. 21 et 22. Ordonnance cantonale sur la protection de la nature, art. 12, art. 13, al. 3 et art. 17
- Atteintes aux habitats de plantes et d'animaux protégés, art. 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, art. 19 et 20 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats végétaux), art. 25, 26 et 27 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats animaux)
- Constructions dans l'espace réservé aux eaux, art. 48 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE)
- Recouvrement d'un cours d'eau (art. 38 de la loi sur la protection des eaux (LEaux))

Dossier de mise à l'enquête:

- Dossier de demande de permis de construire du 7 mai 2025
- Plans n° DCH000803: 040, 041, 042, 043, 044 et 045 du 7 mai 2025 (situations 1:500 et 1:2500).

Pour une meilleure compréhension du projet, différents plans détaillés sont également mis à disposition.

Procédure directrice:

La procédure d'approbation des plans est une procédure directrice au sens de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCo; RSB 724.1).

Direction de la procédure:

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Délai de mise à l'enquête et d'opposition:

du 30 mai 2025 au 30 juin 2025.

Lieux de mise à l'enquête:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Administration communale La Neuveville, Place du marché 3, 2520 La Neuveville

Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Administration communale Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Mise à l'enquête électronique sous:

<https://www.dropbox.com/scl/fo/homwo3azj3bnsk-00pbnq9/AFsXsJTd10vJfN15Wug9pxs?rlkey=v-rh7r6psfql7aynm8eqa5j1kq&e=1&st=ipyvj1kv&dl=0>

Service d'opposition:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Les demandes de participation, les oppositions et les mainlevées ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 de la loi sur les constructions) doivent être adressées par écrit et motivées en double exemplaire au service d'opposition dans le délai d'opposition. Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées dans le délai d'opposition seront périmées.

Les oppositions collectives et les oppositions reproduites ou largement identiques doivent indiquer qui est habilité à représenter valablement le groupe d'opposants.

Si cette indication fait défaut dans les oppositions collectives, la première personne signataire sera considérée comme représentant.

Gléresse, le 22 mai 2025

Syndication des communes ARA am Twannbach

Le comité

EMPLOI - 3 OFFRES



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «Educateur/trice de l'enfance» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signol'air un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE OU ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE A 75 %

Type de contrat: Contrat à durée déterminée d'une année

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^e et la 8^e année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement particulier (Pour le profil d'éducateur/trice de l'enfance ES)
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducateur/trice de l'enfance ES, d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnher, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signol-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance ou ASE EJC », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 9 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville met au concours **DEUX POSTES A 50 % DE TRAVAILLEUR/EUSE SOCIAL/E EN MILIEU SCOLAIRE**

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous adapterez les approches et principes du travail social au contexte scolaire des écoles primaires et secondaire de La Neuveville, et de la communauté scolaire du Plateau de Diesse;
- Vous offrirez aide et accompagnement aux enfants et adolescent/e/s confronté/e/s à des difficultés sociales ou personnelles;
- Vous soutiendrez et conseillerez les parents en cas de problématiques socio-éducatives, tout en les orientant au besoin vers des services spécialisés;
- Vous contribuerez à l'identification des problématiques sociales pouvant compromettre la réussite scolaire et accompagner les actions de soutien;
- Vous aiderez l'école à repérer et à évaluer précocement les difficultés sociales des élèves, tout en mettant en place des actions de prévention adaptées;
- Vous favoriserez l'intégration scolaire des enfants et adolescents;
- Vous apporterez un soutien et une écoute active au personnel de l'école face aux situations complexes.

Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'éducateur/trice social/e HES/ES ou d'un titre jugé équivalent. Vous êtes motivé/e par le travail éducatif auprès d'enfants et d'adolescent/e/s, et vous vous engagez avec bienveillance et professionnalisme dans leur accompagnement. Une expérience préalable auprès d'enfants en difficulté constitue un atout. Vous possédez de bonnes connaissances du réseau social régional, qui vous permettent de collaborer efficacement avec les partenaires externes. Doté/e d'une grande capacité d'adaptation, vous faites preuve de souplesse et de disponibilité. Vous appréciez le travail en équipe, et vous vous distinguez par votre sens de l'organisation, votre fiabilité et votre engagement. Vous avez de bonnes connaissances en langue allemande, ce qui constitue un atout dans le cadre de notre environnement de travail et des interactions avec nos partenaires et bénéficiaires.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du Service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « TSS à 50 % » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 3 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H

VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	09.06.25	–	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Stationnements du 2^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
« Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

31 mai, 14 juin, 28 juin

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Mélanie et Joaquim Sieber, Mont Sujet 14a, 2515 Prêles

Auteur du projet: Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Mélanie et Joaquim Sieber, Prêles, M^{me} Jolanda Gut, Prêles et M. Jürg Gut, Wollerau

Projet: Démolition d'une vieille remise et construction d'une écurie pour équidés et petits animaux, aménagements extérieurs, parcelle no 2369, Ch. des Saigneules 1c, village de Prêles
Zone: mixte A, PPS C

Dérogation: à l'art. 511 al. 7 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 mai au 22 juin 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 mai 2025

Secrétariat communal

Lutter efficacement contre les sénéçons jacobées toxiques et la renouée du Japon

Les sénéçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques.

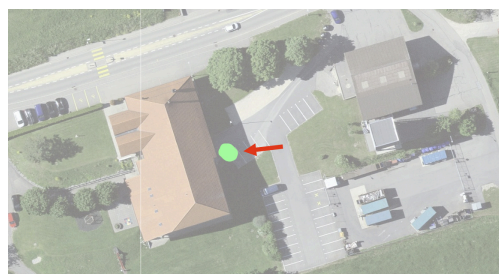
Les sénéçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation!

De plus, la renouée du Japon est une plante très invasive et donc à éliminer.

En cas de doute concernant l'existence de ces plantes dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

N° de tél. 079 935 65 93

Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes. Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse.



Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de juin, une rencontre pique-nique pétanque est prévue, regroupant tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le :

Mercredi 18 juin 2025 à 11h30

A la cantine de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 11 juin 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 12 juin 2025 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)

a) Présentation des modifications du règlement

b) Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)

2. Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes

a) Présentation des modifications du règlement

b) Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes

3. Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes

a) Présentation du règlement

b) Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes

4. Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

c) Présentation des modifications du règlement

d) Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 9 mai au 12 juin 2025 :

- Les modifications au règlement d'organisation (RO)
- Les modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
- Le règlement concernant les commissions communales permanentes
- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 9 mai 2025

Information

Assainissement Milieu du Village – Sur La Roche – Contre-Montet – Le Malié

Dès le lundi 19 mai 2025, les travaux d'assainissement sur les routes susmentionnées vont commencer. Il faudra compter sur des perturbations pour le trafic. Une signalisation sera mise en place. N'hésitez pas à appeler la commune pour toutes questions.

Merci de votre compréhension

Administration communale

Fermeture de l'administration et de la déchetterie

Ascension et Pentecôte

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée les 29 et 30 mai 2025 ainsi que le 9 juin 2025. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 9 juin 2025.

L'administration communale

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 26 juin 2025 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

b) Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

b) Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

b) Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2024

a) Introduction

5. Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

b) Présentation des arrêtés de compte

c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024

e) Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 23 mai au 26 juin 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et

moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 23 mai 2025

Pique-nique au Plateau

Nous avons plusieurs places pour vos grillades www.leplateaudediesse.ch Place de Pique-nique

Prêles: Stand de tir, Sur Montet, Morterter

Diesse: Cabane de Pentier

Lamboing: Cabane des Bucherons

Ces lieux sont en libre accès

Informations sur les unités de raccordement

Nous aimerions attirer votre attention sur les droits de raccordement, lesquels représentent une contribution aux coûts liés à l'établissement, à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Nous tenons à vous rappeler les principes et les obligations associés à ces droits, en conformité avec les règlements et les ordonnances communales. Vous pouvez consulter les dispositions légales sur le lien suivant: <https://www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1>

Taxes de raccordement:

1. Une taxe de raccordement est perçue pour couvrir les coûts d'investissement relatifs à la réalisation et à l'adaptation des installations.
2. La taxe de raccordement des eaux résiduaires est calculée sur la base des unités de raccordement (UR), conformément aux directives de la SSIGÉ.
3. En cas de déversement d'eaux pluviales dans la canalisation, une taxe de raccordement supplémentaire assise sur le nombre de m² de la surface drainée sera perçue.
4. Toute augmentation du nombre d'UR ou de la surface drainée entraîne une taxe supplémentaire.
5. Aucun remboursement n'est effectué en cas de diminution du nombre d'UR ou de démolition sans reconstruction.
6. En cas de reconstruction d'un bâtiment incendié ou démoli, les taxes de raccordement précédemment payées sont prises en compte dans la limite du montant dû, sous réserve que les travaux soient entrepris dans les cinq ans. Une preuve de paiement des taxes est requise.
7. Les propriétaires sont tenus de déclarer le nombre d'UR et la surface drainée lors du dépôt de la demande de permis de construire, ainsi que toute augmentation de ces valeurs à l'administration communale.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de demander un relevé avant le début des travaux afin de comparer l'état initial avec celui à la fin des travaux. De plus, veuillez noter qu'un acompte est dû sur la moitié des UR annoncées dans le formulaire 5.5 "installations d'eau/d'eaux usées". Après réception du DC2, nos voyers procéderont à un relevé afin d'établir la facture finale.

Conformément à l'article 41 de notre règlement sur l'alimentation en eau et à l'article 35 de notre règlement d'assainissement, **les futurs acquéreurs seront tenus responsables des taxes de raccordement impayées au moment de l'achat.**

Il convient de noter que les travaux effectués peuvent entraîner des changements dans la taxation des taxes annuelles fixes.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Prêles, le 16 mai 2025

La commune mixte de Plateau de Diesse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du **4 juin 2025 au 4 juillet 2025**.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

ARA am Twannbach

Gemeindeverband Diesse Lamboing Ligerz Twann-Tüscherz

Mise à l'enquête publique

Plan de quartier selon l'art. 28 de la loi cantonale sur la protection des eaux en relation avec les art. 21 et 22 de la loi cantonale sur l'approvisionnement en eau pour la sécurisation des conduites publiques d'eaux usées et d'eau potable et octroi du permis de construire (PCE).

Projet:

Raccordement de la STEP du Twannbach à la STEP du Landeron

(y compris pose simultanée de la conduite d'eau potable du syndicat de communes pour l'approvisionnement en eau TLN sur certains tronçons).

Communes:

Gléresse, La Neuveville, Plateau de Diesse et Twann-Tüscherz.

Requérant:

Syndicat des communes ARA am Twannbach, Chlyne Twann Ligerz 20, 2513 Twann

Syndicat des communes Approvisionnement en eau TLN, Dorfasse 22, 2514 Ligerz

Auteur du projet:

CSD Ingenieure AG, Geschäftsseinheit Umwelttechnik, Belpstrasse 48, 3007 Berne

La STEP de Twannbach ne répond plus aux exigences techniques. Elle doit être supprimée. Les eaux usées des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et du Plateau de Diesse doivent être transportées vers la STEP du Landeron au moyen d'une nouvelle conduite (3'865 m) et de l'utilisation conjointe de la conduite existante depuis le puits 802 à La Neuveville. A Bipschal, un nouveau déversoir d'orage et une nouvelle station de pompage seront construits sur la parcelle Ligerz N° 758.

Les ouvrages d'assainissement existants, les stations de pompage Brüggli, Wingreis, Schwimmbad, Rahthaus et La Baume, ainsi que le déversoir d'orage de Lamboing, seront adaptés fonctionnellement à la nouvelle situation ou rénovés en raison de leurs défauts.

Lors de la construction de la conduite, différentes parcelles ainsi que différentes zones à bâtir seront traversées.

Zone protégée: toute la zone concernée se trouve dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, objet IFP N° 1001, rive gauche du lac de Bienne.

Les autorisations exceptionnelles suivantes ont été obtenues:

- Autorisation de protection des eaux selon l'art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux du 11 novembre 1996
- Construire sous la route cantonale selon les art. 68 et 69 de la loi cantonale sur les routes du 4 juin 2008

- Autorisation de pêche selon les art. 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et les art. 8 - 10 et 13 de la loi cantonale sur la pêche du 21 juin 1995 Atteintes à la végétation des rives, loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 18, al. 1bis et 1ter, art. 21 et 22. Ordonnance cantonale sur la protection de la nature, art. 12, art. 13, al. 3 et art. 17
- Atteintes aux habitats de plantes et d'animaux protégés, art. 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, art. 19 et 20 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats végétaux), art. 25, 26 et 27 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats animaux)
- Constructions dans l'espace réservé aux eaux, art. 48 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE)
- Recouvrement d'un cours d'eau (art. 38 de la loi sur la protection des eaux (LEaux))

Dossier de mise à l'enquête:

- Dossier de demande de permis de construire du 7 mai 2025
- Plans n° DCH000803: 040, 041, 042, 043, 044 et 045 du 7 mai 2025 (situations 1:500 et 1:2500).

Pour une meilleure compréhension du projet, différents plans détaillés sont également mis à disposition.

Procédure directrice:

La procédure d'approbation des plans est une procédure directrice au sens de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCo; RSB 724.1).

Direction de la procédure:

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Délai de mise à l'enquête et d'opposition:

du 30 mai 2025 au 30 juin 2025.

Lieux de mise à l'enquête:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Administration communale La Neuveville, Place du marché 3, 2520 La Neuveville

Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Administration communale Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Mise à l'enquête électronique sous:

<https://www.dropbox.com/scl/fo/homwo3azj3bnsk-00pbnq9/AFsXs/Td10vJfN15Wug9pxs?rlkey=v-rh7r6psfql7aynm8eqa5jik&e=1&st=ipyvj1kv&dl=0>

Service d'opposition:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Les demandes de participation, les oppositions et les mainlevées ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 de la loi sur les constructions) doivent être adressées par écrit et motivées en double exemplaire au service d'opposition dans le délai d'opposition. Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées dans le délai d'opposition seront périmées.

Les oppositions collectives et les oppositions reproduites ou largement identiques doivent indiquer qui est habilité à représenter valablement le groupe d'opposants.

Si cette indication fait défaut dans les oppositions collectives, la première personne signataire sera considérée comme représentant.

Gléresse, le 22 mai 2025

Syndication des communes ARA am Twannbach
Le comité

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 31 mai de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

**Convocation**Assemblée générale ordinaire
Mercredi 18 juin 2025 à 18h30

Salle de paroisse, Route de Prêles 11, 2517 Diesse

Ordre du jour

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 18 juin 2024
3. Rapports d'activités
4. Démissions – Nominations
5. Finances
6. Nomination de l'organe de révision
7. Approbation
8. Cotisation annuelle 2026
9. Présentation du futur regroupement de 4 services du Jura bernois : enjeux pour le SMAD
10. Vote de principe en faveur du regroupement
11. Divers

Une agape sera offerte à la suite de l'assemblée. Merci de votre présence.

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants.

Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous.

La Neuveville, mai 2025

SMAD — Service de Maintien à Domicile



Commune Bourgeoise

Hôtel-de-Ville 11, 2520 La Neuveville

Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 28 juin 2025

Heure: 17h

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 21 décembre 2024
3. Comptes 2024
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois, Claude Evard

PAROISSES**PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE****Dimanche 1^{er} juin**

10h, à la Blanche Eglise, culte régional célébré par la pasteure Marie-Laure Krafft Golay. Textes bibliques: Psaume 8, Romains 5, 1 à 5 et Jean 15.26 à 16.4. Cantiques: 21/01, 146B, 43/01, 47/12, 45/04. Organiste: Jean-Luc Thellin

Mercredi 4 juin

10h, salle Schwander, groupe de prière

Dimanche 8 juin

10h, à la Blanche Eglise, culte de Pentecôte et confirmations avec les pasteurs Stéphane Rouèche et Marianne Chappuis.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53

Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28

Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE**Sonntag, 1. Juni**

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Pikettdienst

30. Mai bis 30. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64))

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE**Messes dominicales**

Dimanche 1^{er} juin 2025, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 1^{er} juin 2025, 10h, Messe Première Communion, Ste-Marie, Bienne.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES**Dimanche 1^{er} juin**

Culte à la Blanche Eglise, 10h00, La Neuveville

Camp catéchisme

Les catéchumènes des paroisses de la région Lac-en-Ciel se rendront à Echarlens dans le canton de Fribourg pour y vivre leur camp de catéchisme du 29 mai au 1 juin. Ils prépareront leur culte de baptême et de confirmation

Assemblée de paroisse

Lundi 2 juin, 19h30, maison de paroisse

Café Contact

Vendredi 6 juin, 13h30-16h00, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Katia Schneider au 079 347 57 88.

Culte de baptême et de confirmation

Dimanche 8 juin, 10h00, Blanche Eglise de La Neuveville

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS**Dimanche 1^{er} juin**

10h, culte à La Neuveville.

Mardi 3 juin

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 8 juin

10h, culte à La Neuveville (baptêmes et confirmations)

Mardi 10 juin

9h, lecture biblique et prière.

Mardi 10 juin

rencontre des aînés, grillade au stand de tir à 14h, animation musicale: **Inscriptions jusqu'au 6 juin 2025** auprès de Claire-Lise Sunier, 032 751 14 66 / 079 385 92 74.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelleM^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58**Conseil de paroisse**

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

**Convocation à l'Assemblée de Paroisse du**

Mardi 3 juin 2025 à 20h

à la salle de paroisse, La Neuveville

Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 03.12.2024
- 4) Comptes 2024, rapport organe de révision
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Eglise nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse

Jean-Pierre Latscha

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.

Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: Lâset | les Vendanges

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.